

## *La Montagne :*

### *Énergies*

# Corrèze : encore à l'étude, un projet de parc éolien suscite de vives inquiétudes

- SAINT-ÉTIENNE-AUX-CLOS

Publié le 26/10/2019 à 15h00



Le projet de parc éolien suscite des inquiétudes. © Richard BRUNEL

Le 18 octobre, la toute jeune Association pour la sauvegarde de la vallée du Dognon et des gorges du Chavanon organisait une réunion pour évoquer un projet de parc éolien sur les communes de Saint-Étienne-aux-Clos, Aix et Saint-Fréjoux (Corrèze).

À l'initiative, une dizaine d'habitants sensibles à la question écologique, intrigués par un entrefilet paru dans le bulletin municipal de janvier de Saint-Étienne-aux-Clos, informant d'un « projet de parc éolien sur les communes de Saint-Étienne-aux-Clos, Aix et Saint-Fréjoux » porté par la société Atopower.

« On était plusieurs à se poser des questions sur l'éolien. On a fait plein de recherches, contacté d'autres associations et on s'est beaucoup documentés », retrace Françoise Lefebvre, membre de l'Association pour la sauvegarde de la vallée du Dognon et des gorges du Chavanon (ASDC). « Et on a découvert les dangers et les risques de l'éolien. Mais aussi que beaucoup de choses se faisaient en douce... »

## Nombreuses questions, réponses évasives

Le 5 décembre 2018, une première réunion rassemble une poignée de propriétaires fonciers démarchés par la société porteuse du projet. « On a posé des questions assez précises, mais on n'a eu que des réponses évasives », regrette Aymeric Rebeix. Parc de six éoliennes à Saint Martial sur Isop

Propriétaire de 24 hectares de bois sur lesquels Atopower « envisage d'installer deux éoliennes », il refuse pour l'heure de signer tout accord. « Ils proposent 15.000 € par an, ce qui fait quand même réfléchir. Mais avec les différents prélèvements, on ne touche en réalité pas autant. »

La décision ne revient qu'à quelques-uns et tout le monde en pâtira...

Plus que l'impact sur sa « très belle » forêt et les questions financières, il s'interroge sur les responsabilités et les problèmes à long terme. « Pourquoi une société accepte de louer votre terrain à plus de 40 fois sa valeur, mais refuse de l'acheter?? À la base, ils ne sont pas là pour faire du charity business... »

Également au rang des reproches, la « crainte de dissensions car la décision ne revient qu'à quelques-uns et tout le monde en pâtira... » Pour un autre membre de l'association, « c'est aussi une question de responsabilité morale, c'est une décision finalement assez égoïste. »

## Inquiétudes à long terme

Le manque de recul sur l'éolien dans l'hexagone invite à utiliser des pincettes, insistent les membres d'ASDC, convaincus que la responsabilité du démantèlement pourrait, *in fine*, revenir au propriétaire du terrain, bien que la loi et le promoteur affirment l'inverse.

« L'exploitation du parc est contrôlée par la préfecture tout au long de l'exploitation », rétorque Thierry Vergnaud, directeur général adjoint d'Atopower. « Une provision financière est prévue pour le démantèlement », ajoute-t-il.

D'après la loi, « l'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité » (article L553-3 du Code de l'environnement).

Pour rappel, la durée de vie d'un parc éolien est estimée à une vingtaine d'années.

## Un parc encore au stade de projet

Ils étaient donc une grosse centaine rassemblée il y a une semaine à la salle des fêtes de Saint-Étienne-aux-Clos, dans une ambiance parfois tendue. Furent évoqués pêle-mêle plusieurs sujets d'inquiétude qui agitent certains esprits : les conséquences paysagères, la détérioration de l'environnement ou encore les risques sanitaires. Ainsi que la possible taille des engins.

« Les éoliennes ne feront pas 200 mètres, ça c'est sûr. Je pense qu'on se limitera à 150 mètres en bout de pâle. Quant à la typologie de la machine, elle dépendra de la vitesse du vent évaluée après les études », glisse le directeur général adjoint d'Altopower.

Pour communiquer, il faut des éléments. Nous n'avons pas encore de certitudes et attendons les résultats des études.

Le parc éolien n'en est pour l'heure qu'au stade de projet. « Des études environnementales sont menées en ce moment pour évaluer si le projet est possible ou pas », précise Thierry Vergnaud. Les résultats devraient être donnés aux alentours du mois de juin 2020.

Alors que le manque de transparence est reproché par l'ASDC, Bernard Couzelas, le maire de Saint-Étienne-aux-Clos, refuse de s'étendre sur le sujet, arguant que « le projet est à l'étude pour le moment. » Idem pour Altopower qui dégage ces reproches d'un revers de manche : « pour communiquer, il faut des éléments. Nous n'avons pas encore de certitudes et attendons les résultats des études. »

Quant aux membres de l'Association pour la sauvegarde de la vallée du Dognon et des gorges du Chavanon, ils comptent bien renouveler leur réunion, notamment sur les communes d'Aix et Saint-Fréjoux.

« Il est insupportable que le projet avance en catimini. Nous nous sommes longuement renseignés et, si besoin, nous sommes prêts à faire des recours devant la justice. Mais nous préférierions ne pas avoir à en arriver là. »

**Robin Bouctot**